



MAIRIE DE VAIR-SUR-LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VAIR-SUR-LOIRE

Par arrêté N° 2025-175-URB en date du 18 juillet 2025, Madame le Maire de Vair-sur-Loire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vair-sur-Loire.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA :

**DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025 À 09H00
AU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 À 17H30**

A cet effet, Monsieur Jean DE BRIDIERS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le dossier sera consultable en mairie d'Anetz et St Herblon, aux jours et heures habituels d'ouverture. Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la mairie de Vair-sur-Loire - Service Urbanisme – 4, rue de la Boule d'Or – Saint Herblon – 44150 VAIR SUR LOIRE.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête joint, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur PLU commune de Vair sur Loire

Mairie de Vair-sur-Loire – 4, rue de la Boule d'Or – Saint Herblon – 44150 VAIR SUR LOIRE

De plus une adresse électronique spécialement dédiée sera ouverte à partir du mercredi 03 septembre 2025 à 09h00, pendant toute la durée de l'enquête, jusqu'au vendredi 03 octobre 2025 à 17h30 : modifpluvsl@gmail.com

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR RECEVRA EN MAIRIE LORS DE QUATRE PERMANENCES :

- **MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025, DE 09H00 À 12H00, À LA MAIRIE D'ANETZ (DÉBUT DE L'ENQUÊTE)**
- **SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025, DE 09H30 À 12H, À LA MAIRIE D'ANETZ**
- **JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025, DE 14H00 À 17H30, À LA MAIRIE DE SAINT HERBLON**
- **VENDREDI 03 OCTOBRE 2025, DE 14H00 À 17H30, À LA MAIRIE DE SAINT HERBLON (FERMETURE DE L'ENQUÊTE)**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur demande et à leur frais.

A l'issue de l'enquête publique, après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal.